

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

**PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET
DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 97

présenté par
M. Lefrand-----
ARTICLE 4

A l'alinéa 5, substituer à la dernière occurrence du mot :

« dans »,

les mots :

« au sein d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.